

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 29 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 21 mars 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	49
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre

JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Catherine LUSTRISSY.

OBJET : Fonds de concours pour les travaux sur la voirie communautaire

Vu l'attribution du marché de travaux Programme Voirie 2015 à l'entreprise Lagarde & Laronze par le Conseil Communautaire du 22 octobre 2015 ;

Vu les travaux de la commission Voirie ;

Considérant que l'attribution des fonds de concours est encadrée par les dispositions de l'article L5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

Trois conditions doivent être remplies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Président propose à l'assemblée qu'un fonds de concours soit demandé aux communes bénéficiaires des travaux sur la base de 30% du coût des travaux, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Financement Programme Voirie 2015

Commune	Montant Investissement	Part Commune Fonds de Concours 30 %	Part Communauté de Communes 70 %
Terrasson	21 595,70 €	6 478,71 €	15 116,99 €
Condat	23 344,20 €	7 003,26 €	16 340,94 €
Pazayac	2 113,65 €	634,10 €	1 479,56 €
La Feuillade	234,85 €	70,46 €	164,40 €
Saint-Rabier	1 358,90 €	407,67 €	951,23 €
Châtres	14 322,00 €	4 296,60 €	10 025,40 €
Ladornac	4 388,40 €	1 316,52 €	3 071,88 €
Chavagnac	15 672,25 €	4 701,68 €	10 970,58 €
Grèzes	3 041,08 €	912,32 €	2 128,76 €
La Cassagne	3 507,90 €	1 052,37 €	2 455,53 €
Beauregard	264,50 €	79,35 €	185,15 €
Montant HT	89 843,43 €	26 953,03 €	62 890,40 €
Montant TTC	107 812,12 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition financière entre la Communauté de Communes et les communes concernées telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au versement de ce fonds de concours.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/03/2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160329-DE2016020bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2016

Le Président,

Dominique BOUSQUET.